

GARANTIE IMPAYES DE LOYERS

EVOLUTION DE LA GARANTIE VISALE EN 2026

La garantie Visale est un cautionnement pour les impayés de loyers. Elle est gratuite pour les locataires comme pour les propriétaires. Ses règles évoluent en 2026 et sont applicables à tous les contrats précédemment conclus.

Ce qu'il faut savoir :

- Le loyer est garanti jusqu'au maximum de :
pour l'Oise hors Agglomération Creil Sud Oise :
 - 1 365 € pour un locataire déclarant des ressources
 - 680 € pour un étudiantpour l'Agglomération Creil Sud Oise :
 - 1 575 € pour un locataire déclarant des ressources
 - 840 € pour un étudiant
- Une éligibilité ciblée autour de l'emploi et des études :
 - locataires qui sont employés, y compris saisonniers, dans une entreprise de plus de 10 salariés
 - Si vous avez plus de 30 ans, votre salaire ne doit pas excéder 1 710 € nets par mois.
 - étudiants
 - alternants
- Si vous disposez déjà du cautionnement Visale, celui-ci prendra fin aux trois ans du contrat (36 mois). Pour en bénéficier à nouveau, il faudra faire preuve, à nouveau, de l'éligibilité du locataire inscrit sur le bail.

Source : <https://www.visale.fr/>

Attention, si vous payez votre loyer 1 jour en retard, la garantie Visale se déclenche quand même, avec toute la procédure de recouvrement et le risque d'expulsion qui s'ensuivent. Il faut donc réfléchir attentivement à son

usage
et être assidu au paiement de ses loyers en priorité.

SI JE NE SUIS PAS ELIGIBLE :

Pour garantir vos loyers et si personne ne se porte caution pour vous, vous pouvez faire appel à des dispositifs payants pour le locataire : CAUTIONEO <https://www.cautioneo.com/> ou pour le propriétaire (s'il est d'accord) : banques et assurances le proposent.

ADIL 60
17 Rue Jean Racine
60000 Beauvais
Tel 03 44 48 61 30
[www /adil60.org](http://www.adil60.org)

Contactez l'ADIL pour plus
d'infos et des infos
personnalisées. au 03 44
48 61 30 ou scannez ce
QR Code

